



## Le mot du Maire

Comme chaque année, le vote du compte administratif est, pour chaque collectivité, le moment de faire le bilan de l'année précédente.

Nous maintenons nos dépenses de fonctionnement à un niveau stable par rapport à 2021 avec un montant de 69 781,10 €. Les recettes de 102 463,16 € ont légèrement augmenté tout en compensant la perte de loyers du logement communal vacant par des locations de la salle communale revenues au niveau d'avant Covid. Nous dégageons donc un excédent de fonctionnement de 32 682,06 € pour l'année 2022 soit un excédent cumulé de 56 137,65 €. Nous devons, dans un contexte d'inflation et de hausse du coût de l'énergie, des matériaux, maîtriser notre budget 2023. Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 129 168,47 € en affectant 27 553,47 € de notre excédent cumulé.

Nos dépenses de 12 883,98 € en investissement ont été peu élevées. Ceux-ci s'expliquent par le reste à réaliser de 13 410 € du contrat d'objectif du logement communal et le report de travaux et d'achats qui se feront début 2023. Les recettes de 38 384,03 € nous laissent un excédent de 25 500,05 € pour 2022 soit un excédent cumulé de 41 101, 66 € pour la section investissement. Nous avons donc construit le budget primitif investissement en affectant les 28 584,18 € restant de notre excédent cumulé de fonctionnement afin d'équilibrer ce budget à 225 820,51 €. Nous espérons que l'acquisition de parcelles pour un futur hameau communal aboutisse cette année. Nous prévoyons ainsi l'achat et la mise en œuvre des études de viabilisation par un recours à un emprunt d'un montant de 100 000 €.

### Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

[mairiedelanrigan@orange.fr](mailto:mairiedelanrigan@orange.fr)

[https://www.facebook.co](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/Lanrigan)

[www.lanrigan.fr](http://www.lanrigan.fr)

### Permanence du

### Maire :

1<sup>er</sup> samedi du mois

9h-11h.

### Sommaire

Le mot du Maire **1**

*CR conseil municipal*

*du 19/01/2023* **3**

*du 23/03/2023* **4**

Infos Diverses **6**

*Lanri'Gallo* **9**

### Évènements à

venir

14 MAI

**Fête Communale**

17 JUIN

**Concert Quatuor à l'église de Lanrigan**

24 JUIN

**Repas des Ainés**

14 JUILLET

**Classes 2**

La ligne budgétaire pour un projet participatif venant des habitants est toujours d'actualité. 2 500 € ont été ajoutés, ce qui met l'enveloppe à 7 500 €. Je ne désespère pas que des habitants et des enfants nous présentent un projet dans les semaines à venir.

Nous accueillerons le Comice Agricole sur notre commune le 31 août 2024. Afin de prévoir certaines dépenses, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une somme de 3 000 € annuelle soit 6 000 € au total. Notre budget étant limité, nous avons voulu limiter les dépenses à cette somme. Des réunions vont débuter à la rentrée prochaine afin d'organiser au mieux cette manifestation qui sera une première pour notre Commune. Nous avons besoin d'un maximum de bénévoles pour une belle réussite de cette journée. C'est l'occasion de se retrouver, de mieux se connaître et de faire ensemble.

Sébastien DELABROISE

## Conseil Municipal du 19 janvier 2023

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.**

Un projet d'habilitation est proposé pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine afin de négocier au meilleur marché des contrats de couverture d'assurance des risques statutaires pour les employés communaux. Si au terme de la consultation menée par le CDG, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner cette habilitation au centre de gestion.

### **Taxe d'aménagement**

Une délibération concordante de la commune et de l'EPCI a été approuvée en séance du 17 novembre 2022 pour décider le reversement de 1% du produit de la TAM perçu par ses communes membres à compter de 2022.

**Cependant, à la suite de l'intervention d'un certain nombre de communes auprès des sénateurs, le gouvernement est revenu sur cette mesure au travers de la loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Cette loi a supprimé le caractère obligatoire du reversement de la TAM par les communes à leur EPCI.**

Suite à cette loi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'abroger la délibération du 17 novembre 2022.

## Plan de financement : Mise en accessibilité du cimetière

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est une aide financière de l'Etat allouée à l'ensemble des communes de 2 000 habitants au plus, d'un taux maximum de 40%. Celle-ci sera sollicitée pour la mise en accessibilité PMR du cimetière.

Sur un montant total de 16 147,28 €, le financement restant à la Commune sera de 4 844,18€.

## Logement communal : Choix du scénario

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes hypothèses de scénarios proposés par le cabinet d'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la rénovation du logement actuel en T4 et la création d'un T3 en fond de cour de ce logement.

## Informations diverses

### Panneaux illustrés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un état des lieux des panneaux des parcours pédestres doit être fait. Mr Ravet et Mr Delabroise se proposent.

### Recensement des Jeunes

Mr Raymond RAVET, correspondant défense de la commune, informe le conseil municipal de l'importance pour les jeunes de procéder à leur recensement en Mairie dès leurs 16 ans. L'attestation de recensement est primordiale pour leur passage d'examen (examens scolaires, permis de conduire, etc....).

### Projet éolien

Mr le Maire informe le conseil municipal que le collectif « Vent Debout » a été reçu le lundi 9 janvier 2023, le débat a été cordial. Mr le Maire confirme que la réglementation sera appliquée, les éoliennes seront implantées à plus de 500 mètres des habitations.

# Conseil Municipal du 23 mars 2023

## Subventions aux Associations

Associations	Subventions 2022	Subventions 2023	Observations
Comice Agricole Combourg	-	108 €	0,72 € par habitant demandé – voté à l'unanimité

FNATH	15€	15 €	6 votes Pour/4 votes Contre
Le comité des fêtes de Lanrigan	150€	150 €	
Les Z'Amuzous de Lanrigan	150€	150 €	
Association La Chasse Lanriganaise	150€	150 €	
OSBR	-	15 €	Subvention versée si le bilan comptable est fourni. 8 votes Pour/2 votes Contre

### Vote des taux des Impôts directs locaux

La taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau votée à compter de 2023. Elle ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux pour l'année sont donc maintenus à l'identique de l'année passée, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,29 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,85 %

### Vote du Compte administratif 2022

<b>Budget Principal 2022</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Prévu 2022	Réalisé 2022
Dépenses	121 302,59 €	69 781,10 €
Recettes	121 302,59 €	102 463,16 €
Excédent de clôture au 31/12/2022		<b>+ 32 682,06 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Prévu 2022	Réalisé 2022
Dépenses	61 055,03 €	12 883,98 €
Recettes	61 055,03 €	38 384,03 €
Excédent de clôture au 31/12/2022		<b>+ 25 500,05 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>		<b>58 182,11 €</b>



### Recettes

**= 102 463,16 €**

- Impôts et Taxes 52693€
- Dotations, Subventions 43501€
- Revenus locations salle 5131€
- Autres Recettes 1136€

### Dépenses

**= 69 781,10 €**

- Dépenses générales (*eau, électricité,...*) 18176€
- Charges personnel 17796€
- Charges courantes (*écoles, indemnités élus, incendie*) 21576€
- Remboursement intérêts d'emprunt 2475€
- Autres charges 9 756€

## FONCTIONNEMENT

## INVESTISSEMENT

### Recettes

**= 38 384,03 €**

- Subventions, Dotations 17033€
- Excédent de fonctionnement reporté 18229€
- Autres Recettes 3122€

### Dépenses

**= 12 883,98 €**

- PPI Voirie et PLUi 3256€
- Voirie réalisée 1165€
- Remboursement emprunts salle communale,... 8462€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte Administratif du budget communal 2022.

### Vote du Budget Primitif 2023

Après présentation par M. le Maire du Budget Primitif 2023 de la commune qui s'équilibre à 129 168,47 € en section de fonctionnement et à 225 820,51 € en section d'investissement, le conseil municipal valide à l'unanimité ce BP2023.

## Cimetière : Devis aménagement de l'accessibilité PMR

Un devis réactualisé de l'entreprise A&B Menuiserie concernant la réalisation d'une rampe d'accès au cimetière ainsi qu'un dallage devant l'entrée de l'Eglise afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite a été présenté. Le nouveau montant est de 17 247,20 € HT soit 18 971,92 € TTC.

Le conseil municipal autorise, également, Monsieur le Maire a demandé auprès des services de l'Etat, les dotations DETR et DSIL, ainsi que le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes auprès de la Communauté de communes de Bretagne romantique. 5174,16€ resteront à la charge de la commune.

## Logement communal : Devis diagnostics (Plomb, électrique, énergétique)

Afin de mettre en location le logement communal, un diagnostic énergétique est obligatoire. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CDTEC, pour un montant de 240,00 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## Infos Diverses

### Relais Bibliothèque



Réseau  
Bretagne  
romantique

le SAMEDI  
de 10h30 à  
11h30

6 Mai 20 Mai 3 Juin  
17 Juin  
1<sup>er</sup> Juillet

Pensez à vous inscrire, les bénévoles donnent de leur temps et nous souhaitons pérenniser cet accès à la culture pour tous !

**NOUVEAUTES 2023 !**

**DES LIVRES SONT A VOTRE DISPOSITION POUR ETRE EMPRUNTES LE JOUR DE VOTRE PASSAGE**

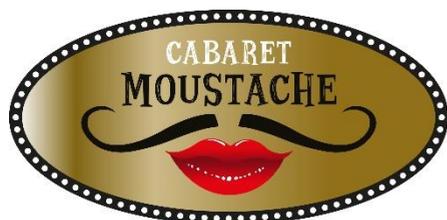


# A vos Agendas !

## Concert à l'Église St Martin

Le 4tuor Quoique, vous propose un concert à capella avec des chants de la Renaissance, le 17 juin 2023 à 17h30, dans l'Église de Lanrigan.

Entrée libre



Le Comité des Fêtes organise une soirée au **CABARET MOUSTACHE** à NOUVOITOU le samedi 4 novembre.

Au menu : Soirée Spectacle et repas

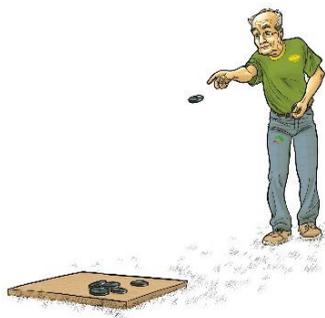
Pour les habitants de Lanrigan 42.50€ - Pour les personnes Hors commune 85 €. Les inscriptions se font chez Louissette HAREL pour le **10 mai** au plus tard.

**FETE COMMUNALE** de Lanrigan le 14 Mai sur le terrain communal

Au programme :

Concours de palets (2 joueurs, 4 palets) à partir de **13h30**

et Animation et jeux dans l'ambiance Fête Foraine avec la participation de la Compagnie Machtiern





Le **REPAS DES AINÉS** aura lieu cette année le **24 juin 2023** à la salle André Leray de Lanrigan.

Inscriptions auprès de Karine Delabroise au 0299730475.

**RETROUVAILLES DES CLASSES 2** prévue le **vendredi 14 juillet 2023** (midi et soir) à la salle André Leray.

Inscriptions auprès de Marie Lavollée au 02.99.73.12.62



## Lanri'Gallo



« Saint Servais, Saint Pancrace et Saint Mamert font a yeu troi un p'tit hive »...



**L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !**

